BURKINA FASO

La Patrie ou la Mort , Nous Vaincrons !

ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

IV è REPUBLIQUE

PREMIERE LEGISLATURE

LOI N° 43 / 94 / ADP

PORTANT AUTORISATION DE RATIFICATION DE L'ACCORD DE CREDIT DE DEVELOPPEMENT CONCLU LE 08 JUIN 1994 ENTRE LE BURKINA FASO ET L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DE DEVELOPPEMENT (IDA) AU PROFIT DU PROJET DE DEVELOPPEMENT SANTE ET NUTRITION .

L'ASSEMBLEE DES DEPUTES DU PEUPLE

Vu la Constitution ;

Vu la Résolution N° 01/92 / ADP / du 17 Juin 1992 portant validation du mandat des Députés ;

A délibéré en sa séance du 22 Novembre 1994 et adopté la Loi dont la teneur suit :

Article 1 : *Le Gouvernement est autorisé à ratifier l'accord de crédit N° 2595 BUR conclu le 08 Juin1994 entre le Burkina Faso et l'Association Internationale de Développement (IDA) au profit du Projet de Développement Santé et Nutrition*

.

Article 2 : *La Présente Loi sera exécutée comme Loi de l'Etat .*

Ainsi fait et délibéré en séance publique à Ouagadougou, le 22 Novembre 1994 .

Le Secrétaire de Séance

Dieudonné Maurice BONANET

Le Président

Salfo Théodore OUEDRAOGO
PREMIER VICE-PRESIDENT